

Avec Assurance Mobile by AIG\*, bénéficiez de services d'accompagnement :

Des réparateurs **agrés par SPB et les constructeurs**.

Les frais d'envoi en réparation pour votre appareil sont automatiquement remboursés par SPB.

**Une continuité de service avec un mobile de prêt<sup>(7)</sup>** le temps des réparations.



//

J'avais acheté le dernier smartphone du moment, et compte tenu de sa valeur, j'ai préféré l'assurer. Six mois plus tard une bousculade dans les escaliers sans conséquence pour moi, lui fut fatale. Après déclaration de mon sinistre, je l'ai envoyé à SPB pour réparation et mon espace SFR m'a fourni un mobile de prêt.

Au final mon mobile n'était pas réparable, j'ai donc reçu un nouveau smartphone et n'ai rien eu à déboursier.

//

A titre d'exemple, ne vaut pas acceptation d'un sinistre identique.

## En cas de sinistre Les bons réflexes!

Que faire en cas de vol?

- 1 Dès connaissance du vol**, faites opposition sur votre ligne dans les 24h en vous connectant sur [sfr.fr](http://sfr.fr) rubrique assistance.
- 2 Dans les 48h suivant le vol**
  - déposez plainte auprès des autorités de police ou de gendarmerie: précisez les circonstances du vol, la marque, le modèle et surtout l'IMEI ou n° de série de l'appareil volé.
  - déclarez le vol à SPB.

Que faire en cas de dommage matériel accidentel ou d'oxydation?

- 1 Déclarez le sinistre à SPB dans les 5 jours.**
- 2 Vous abstenir de faire toute réparation** par vous-même.

**En attendant, SFR met à votre disposition un mobile de prêt<sup>(7)</sup>.**

## Contacts:

**Déclarez votre sinistre en moins de 5 minutes sur [sfr.spb.eu](http://sfr.spb.eu) ou au 0970 808 873<sup>(6)</sup> du lundi au samedi de 8h à 22h.**

**Envoyez par courrier les pièces justificatives requises à l'adresse suivante :**  
**SPB – Service SFR**  
**71 quai Colbert - CS 90000**  
**76095 LE HAVRE CEDEX**



(6) Numéro facturé au prix d'une communication locale, régionale ou nationale, selon les offres de chaque opérateur. Depuis l'étranger: appel au +33 232 74 99 43, prix d'un appel vers la France depuis un poste fixe, selon les tarifs déterminés par l'opérateur local. (7) Offre soumise à conditions, réservée aux abonnés mobile SFR (hors internet en mobilité) et valable uniquement en espace SFR. Offre payante pour les clients des Séries Red (tarif en point de vente). Prêt d'un mobile, non équivalent, pour une durée d'un mois à compter du jour du prêt, sous réserve de versement d'un dépôt de garantie et dans la limite des stocks disponibles. Dans la limite de 2 demandes non consécutives de prêt de mobile au maximum par an et par ligne (hors SAV). Un seul prêt en cours possible sur une même ligne. \* Assurance Mobile par AIG.

## Assurance Mobile by AIG\*



**Assurez votre mobile  
ou votre tablette  
maintenant pour demain !**



# Un seul niveau de garantie, de multiples raisons d'être assuré !<sup>(1)</sup>

## VOTRE MOBILE EST DEvenu INDISPENSABLE.

Vous ne passez pas 1h sans l'utiliser, il vous permet de :

- Rester en contact avec la famille et les amis
- Gérer vos mails et votre agenda
- Prendre des photos et regarder des vidéos
- Stocker des données et écouter de la musique
- Jouer et vous déplacer avec le GPS

- *Demain s'il était cassé ou volé, pourriez-vous faire face à une dépense importante et imprévue ?*

- Non ?

- **Assurer son mobile dès son achat, c'est se prémunir contre une dépense importante en cas de casse et de vol.**

Un niveau  
de garantie  
**haut de  
gamme**



Une **cotisation  
adaptée** à la  
valeur de votre  
appareil<sup>(2)</sup>

### Conditions<sup>(1)</sup>:

- Vous devez être client SFR pour pouvoir adhérer à Assurance Mobile by AIG\* et le mobile ou la tablette que vous souhaitez assurer doit avoir été acheté(e), dans un point de vente distribuant les offres SFR, sur sfr.fr, ou au Service Client SFR, et être référencé(e) dans les classes de mobiles SFR.
- Vous avez 30 jours suivant l'achat de votre appareil pour l'assurer.

### Mes garanties<sup>(1)</sup>

VOL	
En cas de vol par agression, vol par effraction, vol à la tire, vol par introduction clandestine, vol à la sauvette.	Remplacement de votre appareil <sup>(2)</sup>
<b>Et aussi en cas de vol garanti :</b>	
Remboursement de la carte SIM/USIM.	Jusqu'à 25€
- Remboursement des communications/connexions effectuées frauduleusement par un tiers dans les 24 heures suivant le moment où l'assuré a eu connaissance du vol.	Sans plafond
- Remboursement des frais afférents à la production de la facture détaillée justifiant les communications ou les connexions frauduleuses.	
Remboursement d'un pack prépayé acheté à l'étranger en cas de vol de l'appareil <sup>(2)</sup> à l'étranger.	Jusqu'à 150€
DOMMAGE MATÉRIEL ACCIDENTEL OU OXYDATION	
En cas de dommage matériel accidentel ou d'oxydation	Réparation ou remplacement de l'appareil <sup>(2)</sup>
LES ACCESSOIRES <sup>(5)</sup>	
Remboursement des accessoires - en cas de sinistre simultané au sinistre de l'appareil <sup>(2)</sup> . - en cas d'incompatibilité avec l'appareil <sup>(2)</sup> de remplacement.	Jusqu'à 100€

### Conditions valables au 01/12/2014.

(1) Selon conditions, limites et exclusions mentionnées dans la Notice d'Information disponible dans votre espace SFR mandataire de SPB. Conditions relatives au contrat d'assurance n° 2.500.192 souscrit par SFR, SA au capital de 3 423 265 598,40 euros immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 343 059 564 et à l'ORIAS sous le numéro 12 065 393 -www.oriass.fr- et ayant son siège social sis 42, Avenue de Friedland 75008 Paris, pour le compte de ses clients titulaires d'un abonnement mobile ou Internet en mobilité SFR (hors SFR Business Team) en cours de validité ou d'une offre prépayée mobile ou Internet en mobilité SFR en cours de validité, par l'intermédiaire de SPB, SAS de courtage d'assurances au capital de 1.000.000 euros, ayant son siège social sis 71 Quai Colbert, 76600 Le Havre, immatriculée au RCS Le Havre sous le numéro 305 109 779 et à l'ORIAS sous le numéro 07 002 642 -www.oriass.fr-, auprès d'AIG Europe Limited, société de droit anglais au capital de 197 118 478 livres sterling, ayant son siège social The AIG Building, 58 Fenchurch Street, London EC3M 4AB, Royaume-Uni, enregistrée au registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le n°01486260, autorisée par la Prudential Regulation Authority, 20 Moorgate London, EC2R 6DA Royaume-Uni (PRA registration number 202628) - Succursale pour la France : Tour CB21 - 16 place de l'Iris - 92400 Courbevoie, adresse postale : Tour CB21 - 16 place de l'Iris - 92040 Paris La Défense, RCS Nanterre 752 862 540, présenté par les espaces SFR, immatriculés à l'ORIAS en qualité de mandataires d'intermédiaire d'assurance, mandataires de SPB - www.oriass.fr- dont les coordonnées et le numéro ORIAS sont mentionnés sur le bulletin d'adhésion et géré par SPB. (2) Appareil : mobile - à l'exception des téléphones satellite - ou tablette. (3) La liste des classes de mobiles est disponible en espaces SFR. (4) Classe d'appartenance de l'appareil selon son prix de vente maximum conseillé TTC de référence SFR à l'adhésion. (5) Etui de protection, oreillette Bluetooth, chargeur allume cigare non fournis d'origine par le constructeur.

### VOTRE COTISATION

À partir de **2,99€/mois** et jusqu'à **14,99€/mois** en fonction du mobile ou de la tablette que vous souhaitez assurer<sup>(3)</sup>.

Les classes de mobiles <sup>(4)</sup>	1	2	3	4	5	6
Cotisation mensuelle TTC**	2,99€	6,99€	8,99€	10,99€	13,99€	14,99€

\*\*La cotisation d'assurance annuelle est égale à 12 fois la cotisation mensuelle.



### Comment retrouver l'IMEI de votre mobile ?

#### ■ En cas de sinistre :

- Sous la batterie de votre mobile
- En composant \*#06# sur votre mobile.

#### ■ En cas de vol :

- Depuis votre espace client
- L'IMEI se trouve sur l'étiquette du coffret d'emballage.

#### Et sur votre tablette ?

L'IMEI se trouve sur l'étiquette du coffret d'emballage, pensez à le noter afin de pouvoir le communiquer en cas de sinistre.

## BON À SAVOIR

- Prenez le temps de lire la notice d'information avant de signer votre bulletin d'adhésion au contrat d'assurance.
- Vous avez la faculté de renoncer à votre adhésion dans les 15 jours calendaires suivant sa date de conclusion.
- Votre contrat d'assurance est valable pour une durée de 12 mois et est résiliable à tout moment à partir du 13<sup>ème</sup> mois.